#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 18 janvier 2008 (convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DANE Michel. M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FERILLOT Michel, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

- M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
- M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
- M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
- M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
- M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
- M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
- M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
- M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
- M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
- M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
- M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
- M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
- M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
- M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
- M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
- Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
- Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
- M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

- M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
- M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
- M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
- M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
- Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
- M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
- Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
- M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
- Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
- M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
- M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
- M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
- M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
- M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
- M. PONS Henri à M. PETIT Alain
- Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

#### **EXCUSE:**

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 18 janvier 2008

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER Direction de l'Action Foncière

N° 2008/0021

# BORDEAUX - Immeuble bâti sis 33 rue Détrois - cadastré MP n°5 - mise à disposition et cession à la Commune - Autorisations - Décision

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre d'un immeuble bâti à usage d'habitation et professionnel, occupé, d'une superficie de 1 909 m², cadastré MP n° 5, situé 33 rue Détrois à BORDEAUX.

Cette acquisition a pour but la réalisation d'une structure Petite Enfance d'environ 60 places.

C'est ainsi que par acte en date du 11 octobre 2007, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien.

Aussi, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait être consentie à la Commune au moyen d'une convention en attendant sa cession, dans le délai de 2 ans reconductible une fois à la demande de la Ville de Bordeaux, sur la base du prix de revient de 1 035 000 euros augmenté des frais notariés non connus à ce jour, l'ensemble restant actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Communauté.

Cette actualisation du prix s'opèrera à la date de règlement par la Communauté Urbaine du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

France Domaine, régulièrement consultée, a estimé la valeur vénale de ce bien à 1 035 000 euros par communiqué n°2007-063V3556 du 26 novembr e 2007.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter conventionnellement avec la Ville de Bordeaux, la cession de l'immeuble bâti et occupé d'une superficie de 1 909 m², cadastré MP n° 5, situé 33 rue Détrois à BORDEAUX, au prix de revient défini ci-dessus,
- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession annexée à la présente délibération.

#### **B - DECIDER**

Que le montant de la recette relative à cette transaction sera versé au (Chapitre 77, Article 775, Fonction 824, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 JANVIER 2008

**PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2008** 

M. BERNARD LABISTE